

01. Mobibam, le rangement sur mesure, soutenu par Forinvest. © Mobibam.

02. Éric Toppan. © Fransylva.

FORINVEST 2018

UNE MEILLEURE GARANTIE DES CAPITAUX INVESTIS

Entretien avec Éric Toppan, secrétaire général de Forinvest Business Angels, l'association française des forestiers investisseurs pour le développement de la filière bois.

► Quels sont les changements que va opérer Forinvest en 2018 ?

Forinvest Business Angels va d'abord continuer ce qu'elle a toujours fait, c'est-à-dire permettre à des forestiers d'investir en direct dans les entreprises. En revanche, nouveauté 2018, nous allons adosser à notre association une Société d'investissement de Business Angels.

► Pouvez-vous nous en dire plus sur la Société d'investissement de Business Angels (SIBA) ?

Une SIBA permet à des investisseurs de mutualiser leur risque en investissant dans une seule société qui va à son tour investir dans plusieurs entreprises. Les choix d'investissement se font par un comité d'engagement composé d'une partie des actionnaires de la SIBA. Chaque investisseur peut être membre de ce comité d'engagement. Par ailleurs, cette SIBA n'a pas d'avantage fiscal à l'entrée, mais bénéficie d'une exonération à la sortie sur les plus-values. Enfin, notre SIBA vient d'envoyer sa demande pour bénéficier de la garantie BPI.

► Que garantit la BPI ?

La BPI permet de garantir les lignes d'investissement de la SIBA à hauteur de 70 % pour les entreprises de moins de trois ans et de 50 % pour les entreprises de plus de trois ans. Cela permet aux investisseurs d'avoir une garantie de leurs capitaux investis.

► La suppression de la réduction d'impôt sur l'ISF est-elle une mauvaise nouvelle pour l'investissement dans les entreprises de la filière bois et notamment pour Forinvest ?

La suppression de cette réduction d'impôt nous libère d'un certain nombre de contraintes telles que l'âge des entreprises notamment. Ainsi, nous pouvons financer tous types d'entreprises de la filière : 1^{re}, 2^{de} transformation, construction, énergie, chimie verte, emballage... sans que les aides fiscales ne fixent les conditions. Par ailleurs, il est tout de même



à noter que bien qu'il y ait eu la suppression de l'ISF, il y a eu une augmentation du taux de réduction d'impôt sur le revenu, qui est passé de 18 à 25 %.

► Quel est le poids des investissements de Forinvest ?

En sept ans, Forinvest a investi 7,5 millions d'euros dans 27 entreprises. De plus, nous contribuons à rassurer les professionnels du financement pour investir à nos côtés, grâce à notre connaissance de la filière et à l'expertise de notre réseau. Lorsque Forinvest investit dans une entreprise, il y a un effet de levier de 5. En d'autres termes, lorsque Forinvest investit 100 dans une entreprise, cette dernière lève en moyenne 500. Forinvest est donc devenu un acteur significatif du financement de la croissance de la filière forêt-bois.

► Conclusion ?

Venez assister à notre assemblée générale le 16 mai et rejoignez Forinvest !

Contact Forinvest :
François Vulser 01 86 95 60 50 ou
contact@forinvest-ba.fr